

Règlement officiel du concours FedExCup Escapade (le « Règlement »)
Aucun achat requis pour participer ou gagner.

- 1. Admissibilité :** Le concours FedExCup Escapade (le « Concours ») est ouvert aux résidents légaux des cinquante (50) États américains, du district de Columbia et du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur État ou territoire de résidence à la date de leur participation. Le Concours est également ouvert aux entreprises légalement enregistrées et exploitées dans les cinquante (50) États américains, le district de Columbia et le Canada. Les propriétaires d'entreprise ou les employés autorisés qui participent au nom de l'entreprise doivent être des résidents légaux des 50 États américains, du district de Columbia (« É.-U. ») ou du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur État ou territoire de résidence à la date de leur participation. Les employés de Federal Express Corporation (« Commanditaire »), de Don Jagoda Associates (« Administrateur »), de Counterpart Communication Design, de PGA TOUR® ENTERPRISES, LLC et de chacune de leurs sociétés mères et sociétés affiliées respectives (collectivement avec le Commanditaire, l'Administrateur, Counterpart Communication Design et PGA TOUR ENTERPRISES, LLC, les « Parties à la promotion »), ainsi que les membres de la famille immédiate (conjoint, parents, frères et sœurs et enfants) et du ménage de chacun de ces employés ne sont pas admissibles. Sous réserve de toutes les lois et de tous les règlements applicables. Nul à l'extérieur des 50 États américains, du district de Columbia et du Canada ainsi que là où la loi l'interdit. Les personnes et entreprises admissibles qui participent au Concours seront désignées par les termes « Participant », « vous » ou « votre » dans le présent Règlement. La participation constitue l'acceptation pleine et inconditionnelle par le Participant du présent Règlement ainsi que des décisions du Commanditaire et de l'Administrateur, lesquelles sont définitives et exécutoires pour toutes les questions relatives au Concours. L'obtention d'un prix est conditionnelle au respect de toutes les exigences énoncées aux présentes. Votre compte FedEx (si vous en avez un) doit être en règle, à l'entière discrétion du Commanditaire.
- 2. Calendrier du Concours :** Le Concours débute à 10 h heure de l'Est (« HE ») le 11 août 2026 et se termine à 17 h HE le 18 septembre 2026 (la « Période du concours »). La période de prix à mi-parcours commence à 10 h HE le 11 août 2026 et se termine à 17 h HE le 28 août 2026 (la « Période de prix à mi-parcours »).
- 3. Comment participer au Concours :** Pendant la Période du Concours, à titre de Participant admissible possédant un compte FedEx, vous pouvez vous inscrire au www.fedex.ca/concoursfedexcup en remplissant tous les champs obligatoires du formulaire d'inscription à l'écran, notamment en fournissant votre numéro de compte FedEx individuel ou d'entreprise, afin d'obtenir une (1) participation au Concours (« Participation par inscription »). Plusieurs Participants peuvent s'inscrire au moyen du même numéro de compte FedEx. Une adresse courriel ne peut être utilisée qu'une seule fois. Vous ne pouvez pas utiliser la même adresse courriel pour participer avec différents comptes FedEx. En inscrivant un numéro de compte FedEx à titre de particulier ou d'entreprise, vous affirmez et reconnaissez que vous êtes le propriétaire ou un représentant autorisé du compte correspondant à ce numéro de compte FedEx et que vous êtes autorisé à participer au moyen de ce numéro de compte. Si vous n'avez pas de compte FedEx et ne souhaitez pas en ouvrir un, mais souhaitez participer au Concours, vous pouvez écrire lisiblement en caractères d'imprimerie votre nom complet, le nom de votre entreprise (le cas échéant) et votre adresse courriel sur une feuille de papier de 3 po sur 5 po et l'envoyer dans une enveloppe distincte, adressée à la main et suffisamment affranchie pour être envoyée aux États-Unis, à l'adresse suivante : Participation par inscription au concours FedExCup Escapade, P.O. Box 7748, Melville, NY 11775-7748 USA. Limite d'une (1) Participation par inscription par Participant, quelle que soit la méthode de participation. Pour être admissibles, les Participations par inscription envoyées par la poste doivent être dûment remplies, porter le cachet de la poste au plus tard le 18 septembre 2026 et être reçues au plus tard le 25 septembre 2026 afin d'être admissibles au tirage des Grands Prix, du Premier Prix et du Deuxième Prix. Pour être admissibles au tirage d'un Prix de Mi-Parcours, les Participations par inscription doivent porter le cachet de la poste au plus tard le 28 août 2026 et être reçues au plus tard le 4 septembre 2026. Les Participations par inscription envoyées par la poste qui sont reproduites mécaniquement ou automatisées ne sont pas admissibles.

Il y a trois (3) façons de gagner des participations en prime (des « Participations en prime ») après l'obtention d'une Participation par inscription :

- 1) Effectuer une Expédition FedEx admissible : Une fois inscrits, les Participants peuvent obtenir des Participations supplémentaires (comme il est décrit ci-dessous) en effectuant les expéditions FedEx admissibles indiquées dans le tableau ci-dessous (« expéditions ») au moyen d'un numéro de compte FedEx valide et admissible qui a été inscrit au Concours et qui est en règle, à l'entière discrétion du Commanditaire.

Expéditions admissibles pour les comptes établis aux États-Unis

Services d'expédition et programmes de tarification admissibles (États-Unis)	Participations supplémentaires
FedEx International Priority ^{MD} Freight	4
FedEx International Economy ^{MD} Freight	4
FedEx ^{MD} International Deferred Freight	4
FedEx International First ^{MD}	4
FedEx ^{MD} International Connect Plus	4
FedEx One Rate ^{MD}	3
FedEx First Overnight ^{MD}	3
FedEx 1Day ^{MD} Freight	3
FedEx International Priority ^{MD}	3
FedEx International Priority ^{MD} Express (IPE)	3
FedEx Priority Overnight ^{MD}	2
FedEx International Ground ^{MD}	2
FedEx 2Day ^{MD} Freight	2
FedEx Standard Overnight ^{MD}	1
FedEx Express Saver ^{MD}	1
FedEx 2Day ^{MD}	1
FedEx 2Day ^{MD} A.M.	1
FedEx Ground ^{MD}	1
FedEx Ground Multiweight ^{MD}	1
FedEx Ground ^{MD} Economy	1
FedEx Home Delivery ^{MD}	1
FedEx 3Day ^{MD} Freight	1
FedEx International Priority DirectDistribution ^{MD}	1
FedEx International Economy ^{MD}	1

Expéditions admissibles pour les comptes canadiens

Services d'expédition admissibles ☐ (Canada)	Participations supplémentaires
FedEx ^{MD} International Priority Freight	4
FedEx ^{MD} International Express Freight	4
FedEx ^{MD} International Economy Freight	4
FedEx ^{MD} International Deferred Freight	4
FedEx ^{MD} International Connect Plus	4
FedEx International Premium TM	4
FedEx International First ^{MD}	4
FedEx International Priority ^{MD}	3
FedEx International Priority ^{MD} Express	3
FedEx First Overnight ^{MD}	3
FedEx 1Day ^{MD} Freight	3
FedEx Priority Overnight ^{MD}	2
FedEx International Ground TM	2

FedEx ^{MD} International Economy	1
FedEx ^{MD} International DirectDistribution Surface Solutions	1
FedEx Standard Overnight TM	1
FedEx International Priority DirectDistribution ^{MD}	1
FedEx Ground ^{MD}	1
FedEx Economy ^{MD}	1
FedEx 2Day ^{MD}	1

- 2) Participation par la poste : Si vous avez obtenu une Participation par inscription au moyen de votre numéro de compte FedEx, vous pouvez obtenir des Participations supplémentaires en écrivant lisiblement en caractères d'imprimerie votre nom complet, le nom de votre entreprise (le cas échéant), votre numéro de compte FedEx et votre adresse courriel sur une feuille de papier de 3 po sur 5 po et en l'envoyant dans une enveloppe distincte, adressée à la main et suffisamment affranchie pour être envoyée aux États-Unis, à l'adresse suivante : Participation supplémentaire au concours FedExCup Escapade, P.O. Box 7748, Melville, NY 11775-7748 USA. Si vous n'avez pas de numéro de compte FedEx et avez envoyé une Participation par inscription par la poste, vous pouvez obtenir des Participations supplémentaires en écrivant lisiblement en caractères d'imprimerie votre nom complet, le nom de votre entreprise (le cas échéant) et votre adresse courriel sur une feuille de papier de 3 po sur 5 po et en l'envoyant dans une enveloppe distincte, adressée à la main et suffisamment affranchie pour être envoyée aux États-Unis, à l'adresse suivante : Participation supplémentaire au concours FedExCup Escapade, P.O. Box 7748, Melville, NY 11775-7748 USA. Limite d'une (1) Participation supplémentaire par la poste par enveloppe. Chaque Participation supplémentaire par la poste équivaut à quatre (4) Participations. Toutes les Participations supplémentaires par la poste doivent être dûment remplies pour être admissibles. Toutes les Participations supplémentaires par la poste doivent porter le cachet de la poste au plus tard le 18 septembre 2026 et être reçues au plus tard le 25 septembre 2026 afin d'être admissibles au tirage des Grands Prix, du Premier Prix et du Deuxième Prix. Pour être admissibles au tirage d'un Prix de Mi-Parcours, les Participations supplémentaires doivent porter le cachet de la poste au plus tard le 28 août 2026 et être reçues au plus tard le 4 septembre 2026.
- 3) Récompenses FedEx (résidents des États-Unis seulement) : Une fois inscrits, les Participants qui résident aux États-Unis et qui sont inscrits au programme Récompenses FedEx obtiendront automatiquement quatre (4) Participations supplémentaires au Concours. Les Participants qui possèdent un compte FedEx, mais ne sont pas inscrits au programme Récompenses FedEx peuvent obtenir quatre (4) Participations supplémentaires en s'inscrivant au programme Récompenses FedEx à l'adresse getrewards.fedex.com. Des modalités distinctes s'appliquent.
- 4) Participations supplémentaires canadiennes (résidents du Canada seulement) : Puisque le programme Récompenses FedEx n'est pas offert aux résidents canadiens, un résident canadien peut obtenir quatre (4) Participations supplémentaires pour sa première Participation supplémentaire par la poste, comme le permet le point 2) ci-dessus [pour un total de huit (8) Participations supplémentaires pour la première Participation supplémentaire par la poste; chaque Participation supplémentaire par la poste subséquente comptera pour quatre (4) Participations supplémentaires], en écrivant lisiblement en caractères d'imprimerie son nom complet, le nom de son entreprise (le cas échéant), son numéro de compte FedEx (s'il en possède un) et son adresse courriel sur une feuille de papier de 3 po sur 5 po et en l'envoyant dans une enveloppe distincte, adressée à la main et suffisamment affranchie pour être envoyée aux États-Unis, à l'adresse suivante : Participation supplémentaire au concours FedExCup Escapade, P.O. Box 7748, Melville, NY 11775-7748 USA. Toutes les Participations supplémentaires par la poste doivent être dûment remplies pour être admissibles. Toutes les Participations supplémentaires par la poste doivent porter le cachet de la poste au plus tard le 18 septembre 2026 et être reçues au plus tard le 25 septembre 2026 afin d'être admissibles au tirage des Grands Prix, du Premier Prix et du Deuxième Prix. Pour être admissibles au tirage d'un Prix de Mi-Parcours, les Participations supplémentaires doivent porter le cachet de la poste au plus tard le 28 août 2026 et être reçues au plus tard le 4 septembre 2026.

Les Participations par inscription et les Participations supplémentaires seront collectivement désignées par le terme « **Participations** ». Limite de deux cents (200) Participations par Participant [une (1) Participation par inscription et cent

quatre-vingt-dix-neuf (199) Participations supplémentaires], quelles que soient la méthode de Participation ou la combinaison de méthodes de Participation. Les Participations par la poste reproduites mécaniquement ou automatisées ne sont pas admissibles. En cas de différend concernant une Participation par inscription, une Participation supplémentaire obtenue au moyen d'une expédition ou une Participation supplémentaire obtenue au moyen du programme Récompenses FedEx, le titulaire autorisé du compte (tel qu'il est déterminé par le propriétaire de l'entreprise, le cas échéant) correspondant au numéro de compte FedEx utilisé pour s'inscrire au Concours sera réputé être le Participant. Le « titulaire autorisé du compte » est la personne physique ou l'entreprise à laquelle FedEx a attribué le numéro de compte FedEx. Un gagnant potentiel pourrait devoir fournir une preuve qu'il est le titulaire autorisé du compte correspondant au numéro de compte FedEx ou un représentant autorisé de l'entreprise associée à ce numéro de compte FedEx. Les frais habituels d'accès à Internet et d'utilisation imposés par votre fournisseur de services Internet s'appliquent. Une preuve d'envoi ou de soumission ne sera pas considérée comme une preuve de réception par le Commanditaire. Toutes les Participations deviennent la propriété du Commanditaire et ne seront pas retournées.

4. Prix et valeurs au détail approximatives (« VDA ») :

Grands prix (2) : Le gagnant a choisi l'une (1) des options suivantes :

Option 1 : Un voyage de 5 jours et 4 nuits pour le gagnant et un (1) compagnon de voyage (âgé de 18 ans ou plus) à l'Omnium WM Phoenix 2027 à Scottsdale, en Arizona, aux États-Unis. Le voyage comprend le transport aérien aller-retour en classe économique, quatre (4) nuits d'hôtel (en occupation double), la location d'un VUS pendant toute la durée du voyage, l'accès à la loge du 16e trou pendant deux (2) jours de l'Omnium WM Phoenix (certains aliments et certaines boissons compris), 1 000 \$ US d'argent de poche (remis sous forme de chèque au gagnant seulement) et, au choix du gagnant : a) deux (2) parties de golf dans un club de golf désigné par le Commanditaire; b) deux (2) soins dans un spa désigné par le Commanditaire; ou c) deux (2) autres expériences comparables (selon la préférence du gagnant et les disponibilités). Le voyage doit avoir lieu en février 2027. La VDA de l'Option 1 est de 18 500 \$ US.

Option 2 : Un voyage de 5 jours et 4 nuits pour le gagnant et un (1) compagnon de voyage (âgé de 18 ans ou plus) au tournoi The Sentry 2027 à San Diego, en Californie, aux États-Unis. Le voyage comprend le transport aérien aller-retour en classe économique, quatre (4) nuits d'hôtel (en occupation double), la location d'un VUS pendant toute la durée du voyage, deux (2) laissez-passer d'hospitalité, 1 000 \$ US d'argent de poche (remis sous forme de chèque au gagnant seulement) et une visite exclusive des coulisses du siège social de Callaway à Carlsbad, en Californie. La visite comprend un parcours du centre de recherche et développement de Callaway présentant les technologies à l'origine des innovations de produits de Callaway. L'expérience comprendra également une séance d'ajustement personnalisé pour un ensemble complet de bâtons au Ely Callaway Performance Center; la commande de bâtons établie en fonction des résultats sera expédiée ultérieurement, sans frais. Le gagnant pourra également choisir : a) une (1) partie de golf sur un terrain désigné par le Commanditaire; b) un (1) soin dans un spa désigné par le Commanditaire; ou c) une (1) autre expérience comparable (selon la préférence du gagnant et les disponibilités). Le voyage doit avoir lieu en janvier 2027. La VDA de l'Option 2 est de 15 350 \$ US.

Option 3 : Un voyage de 6 jours et 5 nuits pour le gagnant et un (1) compagnon de voyage (âgé de 18 ans ou plus) à l'Omnium d'Écosse Genesis 2027, en Écosse. Le voyage comprend le transport aérien aller-retour en classe économique, cinq (5) nuits d'hôtel (en occupation double), la location d'une voiture pendant toute la durée du voyage, des billets Green on 18 pour deux (2) jours de l'Omnium d'Écosse Genesis (certains aliments et certaines boissons compris), l'accès à une terrasse privée en bordure du vert, 1 000 \$ US d'argent de poche (remis sous forme de chèque au gagnant seulement) et, au choix du gagnant : a) deux (2) parties de golf dans un club de golf désigné par le Commanditaire; ou b) une visite privée de Glasgow et une (1) autre excursion (selon la préférence du gagnant et les disponibilités). Le voyage doit avoir lieu en juillet 2027. La VDA de l'Option 3 est de 15 250 \$ US.

Option 4 : Un voyage de 5 jours et 4 nuits pour le gagnant et un (1) compagnon de voyage (âgé de 18 ans ou plus) au Championnat THE PLAYERS 2027 à Ponte Vedra Beach, en Floride, aux États-Unis. Le voyage comprend le transport aérien aller-retour en classe économique, quatre (4) nuits d'hôtel (en occupation double), la location d'un VUS pendant toute la durée du voyage, des laissez-passer d'hospitalité pour deux (2) jours du Championnat (certains aliments et certaines boissons compris), 1 000 \$ US d'argent de poche (remis sous forme de chèque au gagnant seulement) et, au choix du gagnant : a) deux (2) parties de golf dans un club de golf désigné par le Commanditaire; b) deux (2) soins de spa; ou c) deux (2) autres expériences comparables (selon la préférence du gagnant et les disponibilités). Le voyage doit avoir lieu en mars 2027. La VDA de l'Option 4 est de 13 200 \$ US.

Premier prix (1) : 5 000 \$ US, remis sous forme de chèque.

Deuxième prix (1) : 2 500 \$ US, remis sous forme de chèque.

Prix à mi-parcours (2) : Carte-cadeau VISA de 500 \$.

Limite d'un (1) prix par Participant.

5. **Tirage :** es gagnants des Prix de Mi-Parcours seront sélectionnés dans le cadre d'un tirage au sort qui aura lieu vers le 14 septembre 2026 parmi toutes les Participations admissibles reçues pendant la Période des Prix de Mi-Parcours. Un participant ne peut gagner qu'un (1) Prix de Mi-Parcours et ne peut pas gagner les deux Prix de Mi-Parcours. Les gagnants des Grands Prix, du Premier Prix et du Deuxième Prix seront sélectionnés dans le cadre d'un tirage au sort à la fin du Concours, vers le 6 octobre 2026, parmi toutes les Participations admissibles reçues ou portant un cachet de la poste daté de la Période du Concours. Le fait de gagner un Prix de Mi-Parcours n'a aucune incidence sur l'admissibilité d'un participant à gagner un Grand Prix, le Premier Prix ou le Deuxième Prix. Le tirage sera effectué par l'Administrateur (à ses bureaux de Melville, dans l'État de New York, aux États-Unis), un organisme de jugement indépendant dont les décisions sont définitives pour toutes les questions relatives au présent Concours. Les chances de gagner un prix dépendent du nombre total de Participations admissibles reçues ou portant un cachet de la poste pour chaque tirage pendant la Période du Concours.
6. **Règles générales :** Le Commanditaire se réserve le droit de remplacer un prix par un autre de valeur égale ou supérieure si un prix annoncé (ou une partie de celui-ci) n'est pas disponible, quelle qu'en soit la raison. Aucune substitution ni aucun transfert de prix par le Participant ou le gagnant ne sont permis, sauf dans les cas décrits ci-dessus. Les gagnants ne recevront pas la différence entre la valeur réelle et la valeur au détail approximative. Les taxes relatives aux prix, le cas échéant, incombent aux gagnants individuels ou aux entreprises gagnantes. Les gagnants potentiels d'un Prix de Mi-Parcours seront avisés par courriel afin de fournir leur adresse postale et de confirmer leur admissibilité, et devront répondre dans les sept (7) jours suivant la tentative d'avis. Après la vérification, les prix seront envoyés aux gagnants dans les six (6) à huit (8) semaines suivant la confirmation de leur statut de gagnant. Le retour d'un avis de prix ou d'un prix parce qu'il ne peut être livré entraînera la disqualification et la sélection d'un autre gagnant. Le Commanditaire n'assume aucune responsabilité à l'égard des courriels non livrables en raison de toute forme de filtrage actif ou passif par les fournisseurs de services de courriel. Les gagnants potentiels d'un Grand Prix, du Premier Prix et du Deuxième Prix devront remplir, signer et retourner, par courriel ou par envoi FedEx de nuit prépayé, une déclaration d'admissibilité et une décharge de responsabilité et de publicité (là où la loi le permet) (« Dossier de déclaration ») dans les sept (7) jours suivant la tentative d'avis, faute de quoi le prix pourrait être perdu et un autre gagnant sélectionné. Si un gagnant gagne au nom d'une entreprise, l'employé autorisé qui a participé au nom de celle-ci doit remplir le Dossier de déclaration et peut, s'il le souhaite, transférer le prix à un autre employé de son entreprise. Dans ce cas, l'employé à qui le prix est transféré sera réputé être le gagnant potentiel et devra également remplir et signer un Dossier de déclaration avant d'accepter le prix. Les Participants qui sont des entreprises ont l'entière responsabilité de s'assurer que leur politique d'entreprise n'interdit pas l'attribution d'un prix à un employé avant que celui-ci accepte le prix. Tous les gagnants potentiels canadiens devront également répondre correctement, sans aide et dans un délai limité, à une question réglementaire d'habileté arithmétique pour être admissibles à gagner un prix. Le Commanditaire déterminera la compagnie aérienne et l'itinéraire de vol à son entière discrétion. Les règlements et les conditions du transporteur aérien s'appliquent. Aucun remboursement ni dédommagement ne sera accordé en cas d'annulation ou de retard d'un vol. Le voyage et l'hébergement sont sous réserve des disponibilités. Les gagnants d'un Grand Prix doivent réserver leur Voyage dans l'année suivant l'acceptation du prix, faute de quoi le prix sera perdu. Le voyage est assujéti aux modalités énoncées dans le présent Concours et à celles du transporteur aérien choisi par le Commanditaire, telles qu'elles sont détaillées dans le contrat de transport figurant sur le billet du passager. Les Voyages ne peuvent être combinés à aucune autre offre et pourraient ne pas être admissibles à l'accumulation de milles de grand voyageur. La location de voiture est assujéti aux restrictions supplémentaires énoncées dans le contrat de location. Si le gagnant ne satisfait pas aux conditions ou aux exigences relatives à la location d'une voiture, cette partie du prix ne sera pas attribuée et aucun dédommagement supplémentaire ne sera accordé. La voiture doit être rendue avec le réservoir d'essence plein. Les compagnons de voyage doivent suivre le même itinéraire et voyager en même temps que les gagnants respectifs. Les compagnons de voyage des gagnants d'un Grand Prix doivent être âgés d'au moins 21 ans. Les compagnons de voyage des gagnants d'un Grand Prix doivent signer une décharge de responsabilité et de publicité (là où la loi le permet) avant la délivrance des documents de voyage. Les gagnants d'un Grand Prix et leurs compagnons de voyage doivent posséder une pièce d'identité avec photo valide délivrée par un gouvernement (p. ex., un permis de conduire conforme à la REAL ID, une carte d'identité autre qu'un permis de conduire conforme à la REAL ID, un passeport, une carte-passeport, un visa, etc.) pour pouvoir voyager. Des restrictions, des conditions et des limitations relatives au voyage peuvent s'appliquer. Le Commanditaire ne remplacera aucun billet, bon de voyage ou certificat perdu, endommagé ou volé. La valeur réelle peut varier selon les fluctuations des tarifs aériens et la distance

entre le point de départ et la destination. Toutes les autres dépenses et tous les autres frais qui ne sont pas expressément indiqués ci-dessus, y compris, sans toutefois s'y limiter, les taxes, les assurances, les frais de téléphone, le service aux chambres et les services de buanderie, les dépenses personnelles, les pourboires, les divertissements, les transferts, les frais accessoires ou tout autre élément qui n'est pas expressément décrit dans le présent Règlement, tout moyen de transport qui n'est pas mentionné dans la description des prix ainsi que toutes les dépenses qui précèdent incombent exclusivement aux gagnants. Le retour d'un prix ou d'un avis de prix parce qu'il ne peut être livré entraînera la disqualification et la sélection d'un autre gagnant. Les gagnants d'un prix qui possèdent un compte FedEx doivent avoir un compte FedEx en règle au moment de l'attribution du prix, à l'entière discrétion du Commanditaire. Les gagnants d'un prix doivent également être en règle auprès de leur employeur, le cas échéant, au moment de l'attribution du prix, faute de quoi le prix sera perdu. Les Parties à la promotion ne sont pas responsables des Participations par la poste perdues, en retard, illisibles, endommagées, mal acheminées ou insuffisamment affranchies; des défaillances techniques, matérielles ou logicielles; des défaillances téléphoniques de quelque nature que ce soit; des connexions réseau perdues ou indisponibles; ni des communications électroniques ou autres qui ont échoué, qui sont erronées, inexactes, incomplètes, brouillées ou retardées, qu'elles soient attribuables à l'expéditeur ou à tout équipement ou programme associé au présent Concours ou utilisé dans le cadre de celui-ci et qu'elles puissent limiter la capacité d'y participer, ou qu'elles soient attribuables à toute erreur humaine susceptible de se produire lors du traitement des Participations au Concours. Le Commanditaire se réserve le droit de modifier ou d'annuler le Concours si celui-ci est compromis sur le plan technique de quelque façon que ce soit, à son entière discrétion, et d'attribuer les prix applicables parmi toutes les Participations admissibles reçues ou portant un cachet de la poste antérieur à l'annulation. L'acceptation d'un prix constitue l'autorisation d'utiliser le nom de chaque gagnant et/ou de l'entreprise gagnante, selon le cas, à des fins promotionnelles sans autre rémunération ni autorisation, sauf là où la loi l'interdit, et sans autre rémunération ni autorisation du gagnant ou de l'entreprise gagnante, selon le cas. Les Parties à la promotion n'assument aucune obligation ni responsabilité relativement à toute réclamation découlant de la participation au présent Concours ou de l'utilisation de tout prix attribué et n'assument aucune responsabilité à l'égard de toute blessure ou de tout dommage subi par les Participants ou touchant l'ordinateur de toute autre personne relativement à la participation au présent Concours ou en découlant. En recevant un prix, chaque gagnant et son compagnon de voyage respectif, le cas échéant, conviennent chacun, en leur propre nom et au nom de leur entreprise, le cas échéant, de libérer et d'indemniser les Parties à la promotion et de les dégager de toute responsabilité à l'égard de toute réclamation ou cause d'action, y compris, sans toutefois s'y limiter, les blessures corporelles, le décès, les dommages matériels ou la perte de biens découlant de la participation au Concours ou de la réception, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation de tout prix (« Réclamations »). En participant au présent Concours, chaque Participant accepte d'être lié par le Règlement et par les décisions du Commanditaire et de l'Administrateur.

7. **Différends :** Les Participants, les gagnants et les compagnons de voyage des gagnants conviennent de ce qui suit : a) ils libèrent et défendent et indemniseront les Parties à la promotion, et les dégageront de toute responsabilité à l'égard de l'ensemble des Réclamations; b) les Réclamations découlant du présent Concours, des prix attribués ou s'y rapportant seront réglées individuellement, sans recours à quelque forme de recours collectif que ce soit, et exclusivement devant un tribunal fédéral ou d'État situé dans le comté de Shelby, au Tennessee, aux États-Unis; c) le Participant se soumet à la compétence personnelle unique et exclusive desdits tribunaux de l'État du Tennessee pour tout différend de cette nature et renonce irrévocablement à tout droit de contester cette compétence; d) toutes les Réclamations, tous les jugements et toutes les indemnités seront limités aux dommages réels ne dépassant pas 100 \$ US, y compris les frais associés à la participation au présent Concours, mais excluant dans tous les cas les honoraires d'avocat; et e) le Participant ne sera en aucun cas autorisé à obtenir une indemnisation au titre de dommages-intérêts punitifs, accessoires ou consécutifs ou de tout autre dommage, à l'exception des dépenses réelles engagées, et renonce par les présentes à tout droit de réclamer de tels dommages-intérêts ainsi qu'à tout droit de faire multiplier ou augmenter de quelque autre façon le montant des dommages-intérêts. CERTAINS TERRITOIRES N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS; IL EST DONC POSSIBLE QUE CE QUI PRÉCÈDE NE S'APPLIQUE PAS À VOUS. Toutes les questions concernant l'interprétation, la validité et le caractère exécutoire du présent Règlement, ainsi que les droits et les obligations des Participants ou des Parties à la promotion relativement au présent Concours, seront régies et interprétées conformément aux lois de l'État du Tennessee, aux États-Unis, sans donner effet aux règles ou dispositions relatives au choix de la loi applicable ou aux conflits de lois (qu'elles relèvent de l'État du Tennessee, des États-Unis ou de tout autre territoire) qui entraîneraient l'application des lois d'un territoire autre que l'État du Tennessee, aux États-Unis.
8. **Avis de confidentialité des données :** Les renseignements recueillis par le Commanditaire dans le cadre du présent Concours peuvent être utilisés par celui-ci conformément à l'Avis de confidentialité en ligne publié à l'adresse <http://www.fedex.com/us/security/privacy-policy-us.html> et aux lois applicables sur la protection des données, et peuvent être communiqués aux tiers du Commanditaire qui participent à l'administration du Concours. Les tiers qui aident le Commanditaire à administrer le Concours sont autorisés à utiliser vos renseignements uniquement aux fins de

l'administration du Concours par le Commanditaire. En sélectionnant l'option permettant de recevoir des courriels promotionnels du Commanditaire, le Participant accepte de recevoir de futurs courriels de toute société d'exploitation de FedEx. Les renseignements des Participants canadiens seront transférés aux États-Unis.

9. **Gagnants :** Pour obtenir une liste des gagnants, accessible après le 2 novembre 2026 pendant une période d'au moins 30 jours, envoyez une enveloppe-réponse affranchie (les Canadiens peuvent envoyer une feuille de papier de 3 po sur 5 po indiquant leur nom complet et leur adresse postale, suffisamment affranchie pour être envoyée aux États-Unis, sans enveloppe-réponse affranchie) à l'adresse suivante : Gagnants du concours FedExCup Escapade, Dept. KR, P.O. Box 7760, Melville, NY 11775-7760 États-Unis.
10. **Commanditaire et administrateur :** Le Commanditaire du Concours est Federal Express Corporation, Memphis, TN 38125 USA. L'Administrateur du Concours est Don Jagoda Associates, Inc., 100 Marcus Dr., Melville, NY 11747 USA.

Ni PGA TOUR ENTERPRISES, LLC ni ses sociétés affiliées (« Parties de TOUR ») n'assumeront d'obligation ou de responsabilité à l'égard de toute réclamation découlant de la participation au présent concours ou de tout prix attribué. Les Parties de TOUR n'ont offert ni commandité le présent Concours de quelque façon que ce soit.